



Compte-rendu / relevé de propositions
GROUPE GESTION DES DÉCHETS
Jeudi 1^{er} avril 2010
A la salle polyvalente de Lamath

Etaient présents :

Madame : Liliane LECLERC (Frambois) ;

Messieurs : Claude ANDRÉ et Jean-Marie LECLERE (Vathiménil), Jean-Marc FLEURENCE (Mattexey), Michel FULCHIN Jean-Pierre SCHEIRLINCK et Milos TESOVIC (Magnières), Jean-Marie LECLERE (Vathiménil), Bernard GENAY (Lamath), François GENAY et François PERRIN (Frambois), Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Bernard SATORI (Haudonville), Michel THOMAS et Bernard VAUTRIN (Franconville),

Excusés : Philippe ALAVOINE et Jeanne VIRIAT

Participaient également à la réunion : Frédéric SCHVARTZ et Christophe PETIT (Bureau d'Etudes Anetame ingénierie) Michèle JACQUES (secrétaire) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

En introduction, Bernard GENAY rappelle l'état d'avancement de l'étude lancée sur la mise en place d'une redevance incitative des déchets sur le territoire de la communauté de communes.

Depuis la dernière réunion du groupe de travail, plusieurs compléments ont été demandés au bureau d'études Anetame concernant la phase 2 de son travail

- d'une part, une recherche a été effectuée pour **éviter de pénaliser financièrement les foyers de une à deux personnes.**
- D'autre part, une réflexion a été engagée pour mettre en place un **marché commun entre la CC Mortagne (CCM) et la CC des Vallées du Cristal (CCVC).**

François GENAY précise que dans ce cadre, il a fallu chercher à harmoniser les pratiques des deux territoires pour envisager de grouper le maximum d'éléments dans le marché. La CCVC pratiquant déjà la collecte en porte à porte du tri sélectif, il a donc été demandé à Anetame d'estimer le coût de mise en place d'un tel système pour la CCM.

Malgré une hausse des coûts de gestion, la mise en place de ce système de collecte aurait plusieurs **effets positifs** :

- établir un compromis acceptable à la fois pour la CCM et la CCVC concernant les évolutions des pratiques de collecte des deux collectivités,
- mettre en place un groupement de communautés de communes suffisamment important pour permettre à un prestataire d'utiliser deux camions de collecte,
- permettre d'augmenter les tonnages collectés en tri sélectif : les performances de la CCVC sont actuellement meilleures que celles de la CC Mortagne sur ce point,
- avoir le même système de collecte du tri sélectif que 5 autres communautés de communes du Lunévillois mettant en place prochainement une redevance incitative.

A la suite de ces explications, Frédéric SCHARTZ débute la présentation des compléments de la phase 2 et la phase 3 de l'étude aux membres du groupe de travail. Plusieurs commentaires sont effectués à ce sujet :

- > **collecte du verre** : elle restera en apport volontaire.
- > Pierre MANGEOLLE remarque que la collecte en porte à porte doit être plus onéreuse en milieu rural qu'en milieu urbain. Vis-à-vis de Baccarat, cela n'aura pas spécialement d'incidences car un gain est attendu sur la mutualisation des marchés.
- > Pierre MANGEOLLE rappelle ensuite que les bornes d'apport volontaire des communes devront être enlevées. Il faudra vérifier que les communes ont bien transféré leur propriété à la CC Mortagne. *Après la réunion, il est apparu que ce transfert n'a pas été fait. Il conviendra donc de demander l'accord aux communes pour les enlever.*
- > Jean-Pierre SCHEIRLINCK constate qu'un **effet de seuil** apparaît en passant de 2 à 3 et de 4 à 5 personnes par foyer. Cet effet est dû à la part fixe. Il propose ainsi que la part fixe soit calculée à la personne. Dans ce cas, il faudrait de nouveau faire une mise à jour régulière des fichiers redevables, ce qui n'est pas souhaitable pour la gestion. En revanche, dans le tableau de simulation des tarifs, il serait plus judicieux de présenter l'évolution pour **3 catégories de foyers : 1 à 2 personnes, 3 à 4 personnes et 5 personnes et plus.**
- > Pierre MANGEOLLE constate qu'en fonction de leur activité, le service apporté aux professionnels est plus ou moins important. Afin de ne pas multiplier les types de tarification, le groupe de travail ne souhaite pas créer de nouvelles catégories.
- > Au sujet du plan de communication, Bernard VAUTRIN remarque que l'étude d'Anetame propose d'avoir **un tiers temps de travail en plus**. Il souhaite savoir comment celui-ci sera pourvu. François GENAY répond que dans un premier temps, un complément d'heures sera proposé à Michèle JACQUES. Néanmoins, cela ne pourra pas représenter un tiers temps. Une réflexion sera donc menée pour avoir du personnel supplémentaire. La piste d'un emploi aidé sera recherchée.
- > Dans l'appel d'offres, le groupe de travail souhaite qu'une **clause permettant le passage à une collecte des OMR tous les 15 jours** soit incluse.

Les éléments présentés au sujet des éléments juridiques et du plan de communication n'appellent pas d'autres commentaires de la part des membres du groupe de travail.

En conclusion, le groupe de travail adopte ensuite les principes suivants pour la mise en œuvre du prochain marché de collecte des recyclables et de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) :

- > **Grouper les marchés avec la CCVC,**
- > **Mettre en place un système de collecte en porte à porte en C0,5** (une fois tous les 15 jours)
- > Répartition part fixe / part variable suivante :
 - o **part fixe : 65 %**
 - o **part variable : 35 %** (17,5 % en fonction du poids collecté et 17,5 % en fonction du nombre de levées effectuées)

> **Facturation des non ménages** (professionnels, mairies,...) :

- Facturation à tous d'une demi-part fixe, sans attribution de bac. Facturation d'une part variable si souhait du non ménage d'être équipé d'un bac. Facturation d'une demi-part fixe et d'une part variable par bac supplémentaire demandé.
- Les résidences secondaires seront considérées comme des non ménages (Pierre MANGEOLLE, Bernard VAUTRIN et Milos TESOVIC se sont exprimés contre cette proposition).
- Les maisons inhabitées ne feront pas l'objet d'une facturation (Pierre MANGEOLLE s'est exprimé contre cette proposition).
- Le camping sera considéré comme un non ménage, doté de bacs de 550 litres ou 750 litres. Une borne à verre devra être installée à proximité (*après la réunion, l'entreprise Barisien a indiqué que d'anciennes bornes « plastiques – métaux pourraient convenir*) et des sacs de tri sélectif devront être mis à disposition.
- La maison de retraite sera facturée comme un non ménage et dotée de bacs de 550 litres ou 750 litres.
- Le collège sera facturé comme un non ménage et doté de bacs de 550 litres ou 750 litres.

> **Bacs spéciaux** : pour les animations ponctuelles, la communauté de communes mettra à disposition des bacs spéciaux, dont le coût sera pris en charge par la collectivité. Les emprunteurs des bacs devront s'engager à réaliser une démarche de tri sélectif des déchets liés à la manifestation.

> **Dotation de bacs** de collecte des OMR selon les principes suivants :

- Foyers de 1 à 2 personnes : bacs de 80 litres, avec un coefficient pour la facturation de 0,48,
- Foyers de 3 à 4 personnes : bacs de 140 litres, avec un coefficient pour la facturation de 1,35,
- Foyers de 5 personnes et plus : bacs de 240 litres, avec un coefficient pour la facturation de 2,51,
- Quelques bacs de 330 (coefficient de facturation de 4) et 550 litres (coefficient de facturation de 6) seront achetés pour les cas particuliers. *Après la réunion, il semble que des bacs de 750 litres soient nécessaires pour certains non ménages. Quelques-uns de ces bacs devront probablement être acquis.*

> **Formule de calcul de la redevance** : la formule de calcul présentée par Anetame est validée par le groupe de travail :

$R_f = P_f \times A + P_{vl} \times (L_a - 12) + P_{vp} \times P_a$, avec :

- R_f : la redevance par foyer
- A : coefficient fonction du volume du bac du foyer
- P_f : la part fixe par foyer ou par bac (en €/foyer ou €/bac)
- P_{vl} et P_{vp} : la part variable représentant respectivement la part liée à la levée (en €/levée) et celle liée à la pesée (en €/kg)
- $L_a > 12$: nombre annuel de levées par foyer où L_a ne sera comptabilisée qu'à partir de la 13ème sortie de bac
- P_a : la masse annuelle de déchets produite par foyer (en kg)

Ces éléments seront proposés lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Gestion des déchets »
- membres du Bureau
- communes
- Anetame